



## NOTE CONCERNANT L'ATTESTATION AISANCE AQUATIQUE

Pour toute activité nautique, (sur embarcation), il est nécessaire de fournir un document attestant que l'enfant est APTE à la pratique des activités nautiques :

(Attestation préalable à la pratique des activités nautiques en Accueil Collectif de Mineurs) voir modèle joint.

- Test réalisable en piscine (plus facile)
- Attestation remplie par un maître-nageur et/ou titulaire d'une carte professionnelle (voile, kayak...)
- Le brevet de 50 m n'est pas suffisant ! ce n'est pas parce que l'on est « bon nageur » que l'on sait réagir en situation à complexe
- Le test peut être effectué avec une brassière = pas d'obligation de savoir nager pour faire des activités nautiques...même si c'est préférable !
- PAR CONTRE, pour une « Baignade » il n'est pas nécessaire de fournir cette attestation

En conséquences :

- Il faut prendre rdv dans une piscine et demander à passer le test BIEN AVANT LE SEJOUR (certaines piscines le font uniquement sur certains créneaux...se renseigner)
- Prendre une pièce d'identité du mineur (OBLIGATOIRE) pour justification
- Parfois les enfants ont déjà reçu cette attestation s'ils ont fait des séances de piscine (vérifier la concordance avec le modèle joint)
- Le document est valide UNIQUEMENT si le numéro de la carte professionnelle est renseigné
  
- Bien garder une copie de ce document...il servira un jour ou l'autre !

Pour le Centre social :

- Nous garderons une copie + un listing des enfants ayant fourni le document pour éviter de le fournir à nouveau dans les années à venir

## MODELE D'ATTESTATION

Je soussigné (e), *NOM et PRENOM*

Titulaire du *TITRE OU DIPLOME PROFESSIONNEL n°*

Certifie que : *NOM et PRENOM du mineur*

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Epreuves effectuées en piscine / sur le lieu d'activité (occulter la mention inutile).

Epreuves effectuées avec / sans brassière de sécurité (occulter la mention inutile).

Fait le *DATE* à *LIEU*

Signature